

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT

Page 1/2

Entre :

MANGÉARD Maud, exerçant en tant que thérapeute holistique et coach en psychologie positive,
Demeurant à 3 chemin bas, 34810 POMEROLS,
Numéro de SIRET : 98326617200011,
Ci-après dénommée « le Praticien »,

Et :

[Nom et prénom du client],
Demeurant à [Adresse],
Ci-après dénommé « le Client »,

Il est convenu ce qui suit :

1. Objet du contrat :

Le présent contrat vise à encadrer la relation entre le Praticien et le Client, dans le cadre d'un accompagnement holistique basé sur des techniques de bien-être, de libération émotionnelle et de transformation personnelle.

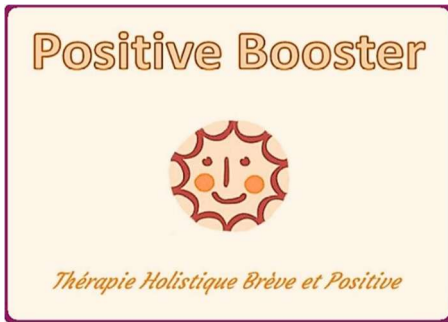
Le Client reconnaît que ces séances ne remplacent en aucun cas un suivi médical, psychologique ou psychiatrique. Il reste pleinement responsable de sa santé physique et mentale et comprend que le Praticien n'établit aucun diagnostic médical et ne propose aucun traitement médical.

2. Engagements du praticien :

Le Praticien s'engage à :

- Respecter la confidentialité des informations partagées par le Client, sauf en cas d'obligation légale.
- Proposer un cadre bienveillant, sécurisant et respectueux.
- Exercer son activité avec professionnalisme et intégrité, en respectant les limites de sa pratique.
- Informer le Client des modalités de la séance avant le début de celle-ci.





CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT

Page 2/2

3. Engagements du client :

Le Client s'engage à :

- Être acteur de son propre processus de transformation et à participer activement aux séances.
- Informer le Praticien de toute condition médicale ou psychologique susceptible d'interférer avec la séance.
- Respecter le cadre de travail, les horaires et les modalités convenues avec le Praticien.
- Régler la prestation selon les conditions définies à l'article 4.

4. Modalités de paiement et annulation :

Tarif de la séance : [Se référer à l'annexe]

Le paiement est dû avant ou à la fin de la séance, sous réserve d'évolution logistique du cabinet, par virement ou en espèce.

Toute annulation doit être signalée au moins 48 heures à l'avance. Passé ce délai, la séance est due sauf en cas de force majeure.

5. Responsabilité et limites de l'accompagnement :

Le Client reconnaît que le Praticien n'a aucune obligation de résultat et que l'efficacité des séances repose en grande partie sur son engagement personnel.

Le Praticien ne pourra être tenu responsable de l'évolution des résultats obtenus après la séance.

6. Confidentialité et protection des données :

Les informations partagées au cours des séances sont strictement confidentielles et ne seront en aucun cas divulguées sans l'accord du Client, sauf obligation légale.

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement dans le cadre du suivi de l'accompagnement et ne seront ni cédées ni revendues à des tiers.

7. Acceptation et Signature :

En signant ce contrat, le Client reconnaît avoir pris connaissance des termes de l'accompagnement et accepte les conditions mentionnées ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature du Client :

Signature du Praticien :

